

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 24 MAI 1844.

DROITS DIFFÉRENTIELS.

Bois. — Tarif belge actuel.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES ET PROVENANCES.	DASE DES DROITS	ENTRÉE.	SORTIE.	DATE D'APPLICATION.	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
Toute espèce de bois, soit en grume, soit non scié, soit en poutres, propres à la construction civile et navale, arrivant de Norvège, de la Baltique, de Suède, de Russie, par cargaison complète (b).....	Le tonn.	60	•	30 avril 1840, R. 827.	(a) Le bois ne peut être importé en franchise de droit par application de l'art. 5, § 5 de la loi générale, qui n'est applicable qu'aux fruits et récoltes. (Décision du 26 octobre 1840) (b) Le nombre des tonneaux doit être calculé sur le même pied que pour le droit de tonnage. — Seront réputés cargaisons complètes, les cargaisons dont la moitié consistera en bois. Lorsque dans une cargaison il se trouve du bois non scié et du bois scié, ils seront respectivement assujettis au droit d'après leur tarification spéciale, dans le rapport de leur volume à la capacité entière du navire. On aura soin, en cas d'introduction de bois scié avec du bois non scié, de faire la distinction mentionnée pour la liquidation des droits, le bois scié ne pouvant jamais être admis au droit de fr. 0-60 le tonneau (22 octobre 1841). Pour, indépendamment de l'instruction, R. 827 qui accompagne la loi du 4 mai 1840, Dispositions spéciales sur la distinction à faire pour l'application du droit.
Merrains. { a panneaux.....	100 pièce	15 90	21 20	T	(c) Quant aux merrains à futaille à la sortie ils doivent être traités comme douves de toute espèce (30 mars 1834, R. 1037)
{ a futaille { de 2 ^m ,80 et au-dessus..	Id	8 48	•	T	(d) Il est entendu que les poutres comprises dans les cargaisons complètes sont, dans ce cas, admises comme ces dernières au droit de fr. 0-60 par tonneau, et que la tarification de fr. 4 à l'entrée par tonneau pour toute espèce de bois scié, coupe ou non, ne s'applique pas aux espèces qui ont une tarification spéciale (30 avril 1840, R. 827)
(c) { au-dessous de 2 ^m ,80.....	Id.	2 12	•	T	Le bois de cerisier scié est compris dans cet article. (25 mai 1830, R. 81)
Mâts et espars.....	•	1 %	1 %	T	Quant à la manière de cuber pour le cas d'importation par terre ou par rivière, voir l'instruction du 4 mai 1840, R. 827
Rames.....	•	3 %	1 %	T	(e) Il est réservé au Roi d'augmenter les droits de sortie du bois de chauffage, lorsque les circonstances particulières exigent cette mesure dans quelques parties du royaume, et même de prohiber entièrement, suivant l'exigence des cas, la sortie de cet objet. Le bois tarifié rentre dans la catégorie du bois de chauffage à 6 p. % (8 février 1841).
Planches, solives, pontres (d), madriers et toute autre espèce de bois scié, entièrement coupé ou non.....	Tonneau de mer 100 fr	4 00	•	30 avril 1840, R. 827.	(f) Il est réservé au Roi de permettre la libre sortie du bois feuillard par quelques bureaux de la frontière de terre qui sont spécialement désignés (L. 24 mars 1826, R. 49)
Pour caisses à sucre candi.....	•	1 %	1 %	T	(g) Cet article, considéré jusqu'ici comme omis, doit être classé comme bois de toutes espèces au droit de 6 p. % à l'entrée, et de 1 p. %, à la sortie, depuis la loi du 30 avril 1840, aucune espèce de bois ne saurait être considérée comme article omis, attendu que le n° 2 de cette loi comprend toute espèce de bois non spécialement dénommée (30 mars 1841)
Osier, haussines, verges..	•	6 %	2 %	T	Les gaules et perches de chêne rentrent dans cette classification, à l'exception de celles propres à faire des cerceaux, qui, comme le bois feuillard, sont passibles du droit de 6 p. % à l'entrée et à 1 p. % à la sortie (30 mars 1841).
De chauffage (e).....	•	6 %	1 %	T	(h) Les perches et bois de sapin simplement équarris à la hache, n'étant pas du bois scié, rentrent dans la catégorie du bois de toute espèce non scié, assujetti au droit de 6 p. % (26 août 1840)
Feuillard, préparé en tout ou en partie pour cerceaux, échalas, gaules, perches et autres plants verts de bois feuillard de toute espèce (f).....	•	6 %	2 %	T	(i) Pour dispositions spéciales, quant à certaines formalités à observer relativement à l'exportation des cerceaux
Echalas, gaules, perches et tous autres plants, n'étant ni bois feuillard, ni propres à être travaillés en cerceaux ou cerceaux (bois de toute espèce) (g)	•	•	•	•	(k) Voir la note c
Saules propres à être travaillés en cerceaux.....	•	6 %	2 %	7 nov 1830, R. 6 et 7	
Sapin gaules, perches et lattes (h)	•	10 %	1 %	30 avril 1840, R. 827	
Cerclés et cerceaux { De saules.....	•	6 %	2 %	7 nov 1830, R. 6	
(i) { Autres (excepté ceux d'osier rouge de 220 à 267 centimètres).....	•	6 %	1 2 %	T	
{ D'osier rouge de 220 à 267 centimètres.....	•	6 %	Prohibé	T	
Douves de toute espèce (k). ...	100 fr.	6 %	• 05	7 nov 1830	

TABEAU COMPARATIF DES PROPOSITIONS

PROJET DU GOUVERNEMENT					PROPOSITION PRIMITIVE DU GOUVERNEMENT, REPRODUITE ET MANIFIÉE PAR LA COMMISSION D'INDUSTRIE (n° 310)								
DESIGNATION DES MARCHANDISES ET PROVENANCES		BASE des DROITS	PAVILLON		DROITS de SORTIL	DESIGNATION DES MARCHANDISES ET PROVENANCES		BASE de DROITS	SOUS PAVILLON		DROITS de SORTIL		
			National	Etranger					National	Etranger			
BOIS (a)	Bois non scié	Toute espèce de bois en grume ou non scié, propres à la construction civile et navale, importés par mer	Le tonneau de mer	75	1 50	BOIS (d)	Toute espèce de bois en grume ou non scié propres à la construction (*) navale, importés par mer.	Le tonneau de mer	1 50	3 00			
		Les mêmes importés autrement	Id	2 50	Id			4 00					
		Autres bois . . .	Id	Le double de ces droits	Id			1 00					
	Bois scié (b)	Pin et sapin	Planches, solives, poutres (c), madriers et toute autre espèce de bois scié, entièrement coupé ou non, y compris les douves, par mer . . .	Id	6 00		8 50	Bois de chêne ou de toute autre espèce de bois scié, entièrement coupé ou non, y compris les douves, par mer . . .	(c)	(**)	(**)		
			Importés autrement	Id	9 50		Id		11 00				
			Autres bois . . .	Id	Le double de ces droits								
(a) Pour les bois dont les droits sont fixés par tonneau, le Gouvernement déterminera le mode de constatation des quantités (b) Les droits seront doubles pour le bois scié de 5 centimètres et moins d'épaisseur (c) Les poutres ne seront traitées comme bois sciés que lorsqu'elles seront entièrement sciées et à arêtes vives Dans le cas contraire, elles seront traitées comme bois non scié						(d) Pour les bois dont les droits sont fixés par tonneau, le Gouvernement déterminera le mode de constatation des quantités (e) Les droits seront augmentés de 25 p. % pour le bois scié de moins de 4 centimètres d'épaisseur							
BOIS. <i>Évaluation des droits proposés par le Gouvernement (additionnels compris)</i>						(*) La commission a supprimé le mot <i>civile</i>							
DESIGNATION DES MARCHANDISES.		BASE des DROITS	PAVILLON				DESIGNATION DES MARCHANDISES.		BASE des DROITS	PAVILLON			
			NATIONAL		ETRANGER					NATIONAL.		ETRANGER.	
			Droits	Éval. at	Droits	Éval. at				7 50		10 00	
BOIS	Bois non scié	Toute espèce de bois en grume ou non scié, propres à la construction civile et navale, importés par mer	Le tonneau de mer	75	1 1/2 %	1 50	3 %	BOIS (e)	Toute espèce de bois en grume ou non scié, propres à la construction civile et navale, importés par mer.	Le tonneau de mer	1 50	3 00	
		Les mêmes importés autrement	Id	2 50	5 % (a)	2 50	5 % (a)						
		Autres	Id	Le double	Même taux (b)	Le double	Même taux (b)						
	Bois scié	Pin et sapin	Planches, solives, poutres, madriers et toute espèce de bois scié, entièrement coupé ou non, y compris les douves (de plus de 5 centimètres d'épaisseur), par mer	Id	6 00	11 1/2 %	8 50		16 1/2 %				
			— de 5 centimètres et moins d'épaisseur, par mer	Id	12 00	15 1/2 %	17 00		22 %				
			Importés autrement	Id	9 50	18 1/2 % (a)	9 50		18 1/2 % (a)				
			Importés autrement	Id	19 00	24 1/2 % (a)	19 00		24 1/2 % (a)				
			Autres	Id	Le double	Même taux	Le double		Même taux				
			de plus de 5 centimètres d'épaisseur	Id	Le double	Même taux	Le double		Même taux				
			de 5 centimètres et moins d'épaisseur	Id	Le double	Même taux	Le double		Même taux				
(a) Idem par terre (b) La valeur des autres bois pouvant être estimée au double de celle du sapin, les droits, quoiqu'ils soient doubles, restent proportionnellement les mêmes <i>ad valorem</i>. Les bois autres que le sapin ne sont importés qu'en faibles quantités dans le pays. — Le mètre cube de sapin est estimé valoir en moyenne 40 francs. Scié à moins de 5 centimètres d'épaisseur il vaut 50 p. % de plus						(*) Les chiffres du Gouvernement étaient les suivants							

TIONS CONCERNANT L'ARTICLE BOIS.

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DONNY.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES ET DES PROVENANCES.	BASE des DROITS.	PAVILLON		DROITS de SORTIE.
		National	Etranger	
BOIS (a). Bois non scié Pin et sapin. Bois scié (b). Pin et sapin.	Toute espèce de bois en grume ou non sciés, propres à la construction civile et navale, importés par mer.	Le tonneau de mer (a)	60	1 00
	Les mêmes importés autrement	Id. (a)	2 30	
	Autres bois		Le triple de ces droits	
	Bois de chêne coube, en grume ou non scié, propre à la construction navale.	Id. (a)	1 00	
	Planches, solives, poutres (c), madriers et toute autre espèce de bois scié, entièrement coupé ou non, y compris les douves, par mer.	Id. (a).	4 00	5 00
	Importés autrement.	Id. (a).	9 50	
	Autres bois.	Id. (a)	Le triple de ces droits.	
				05

(a) Le nombre des tonneaux de mer est calculé de la même manière que pour la perception des droits de tonnage.

Lorsque dans une cargaison il se trouvera du bois non scié et du bois scié, ils seront assujettis au droit, d'après leur tarification spéciale, dans le rapport de leur volume à la capacité entière du navire.

(b) Les droits seront doublés pour le bois scié de 5 centimètres et moins d'épaisseur.

(c) Les poutres ne seront traitées comme bois sciés que lorsqu'elles seront entièrement sciées et à arêtes vives.

Dans le cas contraire, elles seront traitées comme bois non scié.

AMENDEMENT PROPOSÉ PAR M. DE CORSWAREM.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES ET PROVENANCES.	BASE des DROITS.	SOUS PAVILLON		DROITS de SORTIE.
		National	Etranger	
Bois en grume ou simplement écorcés, ni sciés ni équarris, importés par mer	fr 1 00	13 00	15 00	
Les mêmes importés autrement	Id.	16 50		
Bois sciés en équarris, entièrement coupés ou non, ayant plus de 5 centimètres d'épaisseur, importés par mer	Id.	23 00	25 00	
Les mêmes importés autrement	Id.	27 50		
Bois sciés de 5 centimètres et moins d'épaisseur, importés par mer	Id.	30 00	32 00	
Les mêmes importés autrement	Id.	35 20		
La restitution des 2/10 du droit payé sera accordée aux bois qui seront employés à la construction navale.				

Tarif français. — Bois.

DESIGNATION DES MARCHANDISES ET PROVINCES		UNITES ou le quel es portent les d'ets	DROITS D'ENTRÉE ou le quel es portent les d'ets	Notes.	
				Bois à construire	
BOIS à construire (212)	de pin et de sapin	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10	
		Scié avant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	13
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10	
		Par terre.	Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
De 34 à 80 millim.		100 m de long	1 00		
Moins de 34 millim.		Id	1 00		
Planch. dites chom (213)		Id	1 00		
BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10	
		Par terre.	Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	BOIS à construire (212)	autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
Par terre.			Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
Scié, ayant d'épaisseur		Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
Par mer		Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
BOIS à construire (212)		autres	Brut ou simplement équarré à la hache	Le stère	10
	Par terre.		Plus de 80 millim.	Id	15
			De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00
			Moins de 34 millim.	Id	1 00
	Scié, ayant d'épaisseur	Plus de 80 millim.	Id	1 00	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Moins de 34 millim.	Id	1 00	
		Planch. dites chom (213)	Id	1 00	
	Par mer	Plus de 80 millim.	Id	15	
		De 34 à 80 millim.	100 m de long	1 00	
		Mo			